

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vingt et un janvier à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. Bruno DUGUEY, Maire.

Etaient présents : Bruno DUGUEY, Jacques ANDRÉ, Michel DUGARD, Didier CHARTIER, Éric HOSTE, Marielle GABON,
Etaient absents : Dominique BISSON, Cyrille GALLARD,
Formant la totalité du conseil municipal

Nombre de membres en exercice: 8
Nombre de membres présents : 6
Nombre de votants : 6
Date de convocation : 14 janvier 2020
Date d'affichage : 14 janvier 2020

Ordre du jour :

-Approbation du compte rendu du 21 novembre 2019

- Délibérations :

*DETR 2020 : Réserve incendie rue le haut de la rue

* DETR 2020 : Travaux aménagement de la traverse du bourg RD N°88 et chemin du Rouilly

* Tarifs 2020 concessions cimetière et location salle des fêtes

-DETR 2018 : achat de matériel de restauration collective : réactualisation des devis

-Questions diverses

Monsieur Éric HOSTE est élu secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents ;

Le compte rendu du 21 NOVEMBRE 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**1. DEMANDE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)
INSTALLATION D'UNE RÉSERVE INCENDIE RUE LE HAUT DE LA RUE : DELIBERATION N° 2020-01**

Monsieur le Maire d'EPANEY rappelle que la commune doit se mettre aux normes face à la sécurité extérieure contre l'incendie. C'est pourquoi, le service prévision des risques du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Calvados en partenariat avec la SAUR, a établi un diagnostic relatif à la défense extérieure contre l'incendie. Plusieurs systèmes doivent être mis en place dont une citerne enterrée de 60 m³ rue le Haut de la Rue.

Dans cette perspective, des devis ont été demandés auprès d'entreprises. Il apparaît que la dépense globale à prévoir s'élève à 26 459.58 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal:

- **approuve** la nécessité d'installer une citerne enterrée de 60 m³ rue le HAUT DE LA RUE

-**Sollicite** de l'état, une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux concernant les dits travaux.

-**Décide** de financer cet investissement au moyen de crédits provenant de fonds libres (budget 2020)

-**Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches

2. DEMANDE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) : AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG RUE DE LA QUEUE DE RENARD (ROUTE DEPARTEMENTALE N°88) ET DU CHEMIN DU ROUILLY (ROUTE DEPARTEMENTALE N°91) : DELIBERATION N° 2020-02

Monsieur le Maire expose qu'afin de réduire la vitesse de circulation des véhicules traversant la commune, l'aménagement de la traverse du bourg sur la RD N°88 nommée rue de la Queue de Renard, est nécessaire. Il en est de même pour le chemin du Rouilly, sur la RD n°91

En effet, de nombreux véhicules circulent sur la RD N°88 dont de nombreux camions et tracteurs.

De plus, cette route est très large et très droite ce qui favorise les excès de vitesse des véhicules traversant le bourg.

Le chemin du Rouilly se trouve entre la place principale du bourg et la rue de la Queue de Renard. Il permet de rejoindre la route de FALAISE/ST PIERRE SUR DIVES au bourg d'Epaney. La circulation y est donc importante. Cette voie est très étroite et bordée de maisons d'habitation.

Monsieur le maire propose donc de solliciter une aide auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL pour l'opération suivante :

Aménagement de sécurité de la rue de la Queue de Renard (RD N°88, traverse du bourg) et du chemin du Rouilly (RD N°91)

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 23 838 € H.T

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal:

- **approuve** la nécessité d'engager les travaux d'aménagement de sécurité de la rue de la Queue de Renard (RD N°88, traverse du bourg) et du chemin du Rouilly (RD N°91)
- Sollicite** de l'état, une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et une Dotation de Soutien à l'Investissement local concernant les dits travaux.
- Décide** de financer cet investissement au moyen de crédits provenant de fonds libres (budget 2020)
- Charge** Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette opération ;

3. TARIFS 2020 CONCESSIONS CIMETIERE ET LOCATION SALLE DES FETES

Le Conseil municipal souhaite maintenir les tarifs adoptés en 2015 par la délibération N°2016-10 du 10 mars 2016 pour le tarif des concessions cimetière et N°2015-19 du 03 septembre 2015 pour les tarifs de location de la salle des fêtes.

4. DETR 2018 : ACHAT DE MATERIEL DE RESTAURATION COLLECTIVE : REACTUALISATION DES DEVIS

Monsieur le maire rappelle que :

- la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) a été accordée par arrêté préfectoral notifié le 14 juin 2018 pour l'achat de matériel de restauration collective et de l'aménagement d'un chemin d'accès de l'école à la salle des fêtes afin d'utiliser cette dernière comme cantine scolaire.
- Le commencement d'exécution des travaux devra intervenir dans un délai de 2 ans à compter de la date du courrier de notification de l'accord de subvention soit avant le 14 juin 2020

Monsieur le maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur le commencement d'exécution des travaux. Le conseil municipal donne son accord. Une réactualisation des devis a été demandée.

	MONTANT T.T.C AVANT ACTUALISATION	MONTANT T.T.C APRES ACTUALISATION
TECNORET (MATERIEL DE RESTAURATION COLLECTIVE)	9 500.40	9 327.66
ROUSSEL (ELECTRICITE)	1 917.89	1 948.28
AUBRIS (PLOMBERIE)	2 142.06	2 142.06
SERAM (AMENAGEMENT INTERIEUR/PLAQUISTE)	1 008.08	1 072.88

5. QUESTIONS DIVERSES :

***Plaque commémorative de la bataille de Normandie.** Mr le maire fait part du courrier de MR Yvonnick TURBAN, adjoint au maire de la ville de Falaise concernant la réflexion de la ville de Falaise, l'association « Mémoire poche de Falaise Chambois les civils » et l'office du tourisme sur l'édification d'une plaque commémorative en mémoire des victimes civiles de la bataille de Normandie en juin, juillet et août 1944. Cette plaque serait éditée sur le mur en contre bas du square FAIRANT à proximité du Musée Mémorial des civils. Elle ferait apparaître les 450 noms des victimes dans l'ensemble du Pays de Falaise. La commune d'Epaney est concernée pour au moins deux victimes. Le coût prévisionnel est de 30 000 €. Les communes sont invitées à participer au financement de cette plaque. Le conseil municipal donne un accord de principe pour 100 € par victimes (à déterminer) et délibérera en temps voulu lorsque que le projet sera plus avancé.

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SIGNATURES Réunion du Conseil Municipal Du 21 janvier 2020

Délibérations N°2020-01, N°2020-02

Le Maire: Bruno DUGUEY	
Jacques ANDRÉ	
Cyrille GALLARD	ABSENT EXCUSE
Dominique BISSON	ABSENT EXCUSE
Éric HOSTE	
Didier CHARTIER	
Michel DUGARD	
Marielle GABON	